



Adhésion à Horizons Solidaires

Les statuts et la charte de notre association sont disponibles sur le site internet, dans la partie présentation, onglets objectifs et missions.

Le montant des cotisations à Horizons Solidaires, décidé par le conseil d'administration est le suivant :

Collège n°1 – Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale

Communes et Communautés de Communes de moins de 3 000 habitants.....	60 €
Communes et Communautés de Communes de 3 000 à 4999 habitants	175 €
Communes et Communautés de Communes de 5 000 à 9 999 habitants	230 €
Communes et Communautés de Communes de 10 000 à 29 999 habitants	400 €
Communes et Communautés de Communes de 30 000 à 49 999 habitants	800 €
Communes et Communautés de Communes de 50 000 à 79 999 habitants	1200 €
Communes et Communautés de Communes de 80 000 à 100 000 habitants	1640 €
Communes et Communautés de Communes de plus de 100 000 habitants.....	1 850 €

Collège n°2 – Associations de Solidarité Internationale

Budget inférieur à 10 000 €	30 €
Budget compris entre 10 000 € et 50 000 €	50 €
Budget supérieur à 50 000€	100 €

Collège n°3 – Etablissements publics et privés 30 €

Collège n°4 - Acteurs économiques

Moins de 10 salariés.....	100 €
Entre 10 et 50 salariés.....	200 €
Plus de 50 salariés.....	500 €

Collège n°5 – Personnes physiques 30 €

Si vous souhaitez adhérer au Réseau, il vous suffit de nous retourner le document joint, complété et signé avec le règlement à :

Horizons Solidaires - 2 rue Saint Ouen – 14000 Caen

Vous pouvez également soutenir Horizons Solidaires à travers une **adhésion de soutien** ou un **don**.



Adhésion à Horizons Solidaires

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
demeurant (adresse postale complète) :

Tél : Fax :
Mail :

agissant : titre personnel,
 au nom et pour le compte de (raison sociale) :
siège à :

Tél : Fax :
Mail :

déclare avoir pris connaissance des statuts et de la charte, que je m'engage à respecter.

déclare adhérer à Horizons Solidaires, Réseau Régional Pluri acteurs de la Coopération et de la Solidarité Internationales en Normandie, au sein du collège n° :
pour un montant de euros correspondant à ce collège.

Les personnes habilitées à siéger dans les Assemblées sont les suivantes :
.....
.....

Je procède au règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre d'Horizons Solidaires ou par virement bancaire (**Merci de bien vouloir rendre plus clair le libellé par virement bancaire afin de nous permettre de retrouver plus facilement vos coordonnées : exemple : Hôtel de Ville - Colombelles**)

Relevé d'Identité Bancaire d'Horizons Solidaires

Etablissement : 20041 Guichet : 01014 Compte : 0589081J035 Clé RIB : 05

IBAN : FR86 2004 1010 1405 8908 1J03 505 / BIC : PSSTFRPPROU

Fait à, le

Signature :